



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 480-2023 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION MAJEURE DE L'ANCIENNE GARE DE MONT-ROLLAND ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée QUE :

Le Règlement no 480-2023 décrétant des travaux de rénovation majeure de l'ancienne gare de Mont-Rolland et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	22 novembre 2023
Dépôt du projet de règlement :	22 novembre 2023
Adoption :	10 décembre 2024
Approbation par le MAMH :	7 avril 2025
Entrée en vigueur :	16 mai 2025

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, rue Valiquette à Sainte-Adèle) et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. Il est également disponible sur le site internet de la MRC des Pays-d'en-Haut à l'adresse suivante, sous la rubrique « règlements » : <https://lespaysdenhaut.com/documents-et-publications-2021/>

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Sainte-Adèle, le 16 mai 2025.

Mélissa Bergeron-Champagne,
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Karell Morin, greffièresoussigné(e), de la ~~Municipalité de~~
Ville d'Estérel certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public
ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le 16 Mai 2025, entre 12 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 Mai 2025